

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le mandat de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, Ibrahim Fall, viendra à expiration le 31 décembre 2005.

En 2005, M. Fall a continué à prêter son concours aux efforts déployés par les 11 pays constitutifs de la région des Grands Lacs en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs. Des progrès importants ont été enregistrés dans ce domaine au cours de l'année écoulée. À la première Conférence au Sommet, convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine les 19 et 20 novembre 2004 à Dar es-Salaam, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui énonce un ensemble de principes et établit une feuille de route pour les processus.

Depuis lors, les pays constitutifs de la région des Grands Lacs, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, ont travaillé de concert pour traduire la Déclaration dans des programmes d'action concrets et des protocoles. À l'issue d'intenses travaux et d'une série de réunions récentes tenues au niveau des experts et au niveau ministériel sur des questions clefs d'intérêt commun dans les quatre domaines thématiques de la Conférence, un nombre limité de projets de programmes et de projets de protocoles connexes ont été retenus comme priorités.

Ces protocoles et programmes d'action devraient, avec la Déclaration de Dar es-Salaam, constituer le pacte pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, que les chefs d'État adopteraient au deuxième Sommet de la Conférence.

La Conférence est parvenue à mettre en place un cadre pour que les pays constitutifs de la région des Grands Lacs cherchent à porter remède à leurs préoccupations communes et identifient des solutions viables à leurs problèmes communs. Le processus a également été un facteur important de renforcement de la confiance dans la région. Ce qui permettra véritablement d'évaluer la réussite de la Conférence, toutefois, sera la mesure dans laquelle le pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement proposé sera mis en œuvre, en tant qu'initiative régionale pour la consolidation de la paix, à la suite du deuxième Sommet.

05-64852 (F) 191205 191205

Les pays constitutifs de la région des Grands Lacs continueront donc à avoir besoin du soutien de la communauté internationale jusqu'au Sommet et après celui-ci, pour maintenir la dynamique et aider à faire en sorte que les travaux réalisés jusqu'à présent aient des effets tangibles et durables sur la paix, la stabilité et le développement dans l'ensemble de la région.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'intention de proroger le mandat de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs jusqu'au 31 décembre 2006. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**